

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGINE

NOM DU PRODUIT: **Regalia[®] Maxx**

N° D'HOMOLOGATION : 84059-6 (EPA) / 30199 (ARLA)

FABRICANT : Marrone Bio Innovations

ADRESSE: 1540 Drew Ave., Davis CA, 95618, United States

TÉLÉPHONE D'URGENCE: **INFOTRAC Chemical Response System**
É.-U. et Canada +1 800-535-5053 (24 h)
International +1 352-323-3500 (24 h)

AUTRES APPELS: Marrone Bio Innovations +1530-750-2800 (9 h à 17 h HNP)
TÉLÉCOPIEUR: Marrone Bio Innovations +1530-750-2808

USAGE RECOMMANDÉ: Biofongicide

SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES

SOMMAIRE D'URGENCE:

Provoque une légère irritation cutanée (catégorie 3)
Provoque une irritation des yeux (catégorie 2B)
Nocif par inhalation (catégorie 4)
Toxique pour les organismes aquatiques (catégorie 2)

SYMBOLE DE DANGER:

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: **Attention**

MENTIONS DE DANGER:

H316 Provoque une légère irritation cutanée.
H320 Provoque une irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

MENTION DE DANGER ENVIRONNEMENTAL

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

MENTIONS DE MISE EN GARDE:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau exposée après manipulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un médecin en cas de malaise.
P332 + P313	EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE : Consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans conformément a la réglementation locale/régionale/nationale/internationale pertinentes.

VOIES DE PÉNÉTRATION POTENTIELLES : Bouche, yeux, voies respiratoires.

CANCÉROGÉNICITÉ :

OSHA: Non répertorié

ACGIH: Non répertorié

NTP: Non répertorié

IARC: Non répertorié

SECTION 3: COMPOSITION/DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

SYNONYME: MBI-106-O20, Reysana™

<u>INGRÉDIENT</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% AU POIDS (%)</u>
<i>Reynoutria spp.</i> (extrait) (aucune limite d'exposition d'établie)	S.O.	20
Laurylsulfate de sodium	151-21-3	6
1-hexanol	111-27-3	7
Autres (ingrédients inertes), conformes au <i>USDA National Organic Program</i>	Plusieurs (sans objet)	53

SECTION 4: PREMIERS SOINS

YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Ne pas utiliser d'onguent pour les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SECTION 5: LUTTE CONTRE LES INCENDIES

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% AU VOLUME)

SUPÉRIEURES: Sans objet.

INFÉRIEURES: Sans objet.

INFLAMMABILITÉ: 96 °C (205 °F)

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS: Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, ou un extincteur à poudre chimique.

MÉTHODES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Aucune.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Aucun.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, émanations, hydrocarbures et terpènes.

SECTION 6: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS: Porter l'équipement approprié tel que lunettes de protection, chemise à manches longues, pantalon et chaussures avec des chaussettes. En cas de déversement, empêcher le ruissellement d'atteindre les égouts et les cours d'eau. Absorber le liquide au moyen d'une matière absorbante inerte. Déposer la matière absorbante dans un contenant fermé étiqueté et éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION ET ENTREPOSAGE: Entreposer dans le contenant d'origine fermé, dans un endroit sec, frais, bien aéré et à l'abri de la lumière directe du soleil. Garder les contenants fermés entre chaque utilisation. Vider complètement le contenant et l'éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et municipales pertinentes.

AUTRES MISES EN GARDE: Aucune mise en garde spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES TECHNIQUES: Il faut prévoir des contrôles en cas de déversement lorsqu'on travaille avec de grandes quantités de produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AÉRATION : Aucune TLV attribuée. Utiliser une ventilation mécanique ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les concentrations de vapeurs et d'aérosols dans l'air au-dessous des niveaux d'exposition. S'assurer qu'une douche oculaire et une douche d'urgence se trouvent à proximité du poste de travail.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES: Respirateur contre les vapeurs. S'assurer d'utiliser un respirateur approuvé/certifié ou l'équivalent.

PROTECTION DES YEUX : Des lunettes de protection ou des lunettes munies d'écrans latéraux sont recommandées pour manipuler le liquide.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des gants en latex ou d'un autre matériau imperméable.

AUTRES VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Vêtements destinés à prévenir le contact prolongé avec la peau, au besoin, tels qu'une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussures avec des chaussettes.

PRATIQUES D'HYGIÈNE EN MILIEU DE TRAVAIL : Rincer immédiatement tout produit pouvant être entré en contact avec la peau ou les yeux. Se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes, ou à la fin du quart de travail.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE:	Liquide
COULEUR:	Brun à brun rougeâtre
ODEUR:	Odeur de paille, épicée
pH:	5 à 8
DENSITÉ:	0,9 à 1,3 g/mL
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	Miscible dans l'eau.
POINT/DOMAINE D'ÉBULLITION:	Non déterminé
POINT DE FUSION/CONGÉLATION:	Non déterminé
POINT D'ÉCLAIR:	Sans objet
TAUX D'ÉVAPORATION:	Non déterminé
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ):	Non déterminée
LIMITES SUPÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ:	Non déterminées
LIMITES INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ:	Non déterminées
TENSION DE VAPEUR:	Non déterminée
DENSITÉ DE VAPEUR:	Non déterminée
DENSITÉ RELATIVE:	Non déterminée
SOLUBILITÉ DANS D'AUTRES SOLVANTS:	Non déterminée
COEFFICIENT DE PARTAGE:	Non déterminé
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:	Sans objet
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION:	Non déterminée
VISCOSITÉ CINÉMATIQUE:	Non déterminée
VISCOSITÉ DYNAMIQUE:	Non déterminée
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES:	Sans objet
PROPRIÉTÉS OXYDANTES:	Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STABILITÉ: Stable.

INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRE À ÉVITER) : Aucune connue.

PRODUITS OU SOUS-PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Aucun connu.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ne se produit pas.

CONDITIONS À ÉVITER (POLYMÉRISATION): Aucune.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

ATTENTION: Ce produit peut être nocif en cas d'ingestion. Ce produit peut être nocif en cas de contact avec la peau. Ce produit peut être nocif en cas d'inhalation.

TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE – DL ₅₀ :	>5000 mg/kg (rat). Non catégorisée.
TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE CUTANÉE - DL ₅₀ :	>5000 mg/kg (rat). Non catégorisée.
INHALATION AIGUË - CL ₅₀ :	>2,06 mg/L (rat). Catégorie 4
IRRITATION OCULAIRE :	Modérément irritant (lapin). Catégorie 2B
IRRITATION CUTANÉE :	Légèrement irritant (lapin). Catégorie 3
SENSIBILISATION CUTANÉE :	Non sensibilisant (cobaye). Non catégorisée.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit est non toxique ou pratiquement non toxique (catégorie 4) pour les insectes et les acariens utiles. Ce produit est hautement toxique pour les poissons d'eau douce.

Toxicité pour les organismes aquatiques : Tête-de-boule (toxicité aiguë 96 h) DL₅₀ > 1,91 mg/L
Catégorie 2

Abeilles et organismes utiles: Abeille (toxicité aiguë au contact – 48 h) DL₅₀ > 100 µg/abeille
Abeille (toxicité aiguë par voie orale – 48 h) DL₅₀ > 100 µg/abeille
Guêpe parasite (*Aphidius Rhopalosiphi*) DL₅₀ > 1873 g m.a./ha
Acarien prédateur (*Typhlodromus pyri*) DL₅₀ > 1873 g m.a./ha
Ver de terre (*Eisenia foetida*) DL₅₀ – 7 jours > 1000 mg/ kg

Il n'est pas possible de tester tous les insectes utiles dans toutes les situations et pour tous les mélanges et combinaisons. Donc, avant d'utiliser ce produit dans le cadre d'un programme intégré de lutte antiparasite utilisant des insectes utiles, consulter un spécialiste agricole, un conseiller en lutte antiparasite ou le fabricant du produit.

Uniquement pour les applications terrestres: Ne pas appliquer directement sur l'eau ou dans des secteurs où se trouvent des plans d'eau superficielle, ni dans les zones intertidales en dessous du niveau moyen de haute mer. Ne pas contaminer l'eau au moment de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équipement.

Zones sensibles: Appliquer uniquement ce pesticide lorsque le risque de dérive vers des zones sensibles adjacentes (p. ex., zones résidentielles, plans d'eau, habitat reconnu pour ses espèces menacées ou en voie de disparition, cultures non ciblées) est minime (p. ex., lorsque le vent souffle dans la direction opposée à celle des zones sensibles).

Ne pas permettre que ce produit dérive du site d'application et entre en contact avec des personnes ou des bâtiments occupés et des terres connexes, des parcs, des cultures non ciblées, des terres humides ou des zones

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

aquatiques, des bois, des pâturages ou des animaux. Réduire la dérive du site d'application de façon à atténuer les effets sur d'autres insectes non ciblés.

Capacité de bioconcentration: Ce produit ne devrait pas causer de bioconcentration dans les organismes.

SECTION 13: ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant à d'autres fins. Éliminer le contenant conformément aux réglementations municipales, provinciales, nationales et internationales pertinentes.

SECTION 14: TRANSPORT

CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORT (États-Unis): Non réglementé
IATA DGR: Non réglementé
IMDG: Non réglementé
Classification du fret: Fongicide. (Voir le code NMFTA)

SECTION 15: RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE

CANADA: Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

TSCA: Exempté

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE (États-Unis)

CERCLA: Sans objet

CLASSIFICATION SARA TITLE III SECTIONS 311 ET 312:

Immédiat (aigu): Aucune.
À retardement (chronique): Aucune.
Incendie: Aucune.
Relâchement soudain de pression: Aucune.
Réactivité: Aucune.

SARA 313: Non déterminé.

RÉGLEMENTATION D'ÉTAT (États-Unis): Aucune.

RÉGLEMENTATION RIGHT-TO-KNOW DES ÉTATS (États-Unis)

New Jersey Right To Know Composant:	N° CAS :
1-hexanol	111-27-3
Propylène glycol	57-55-6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pennsylvania Right To Know Composant:	N° CAS :
1-hexanol	111-27-3
Propylène glycol	57-55-6

SECTION 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DANGERS SPÉCIAUX: Non déterminés.

Date de la FDS :	18 octobre 2017
N° de la révision:	1
Note:	Mettre à jour les synonymes

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ : MARRONE BIO INNOVATIONS REJETTE TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT AUX DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS OU SPÉCIAUX. LES DONNÉES NE SONT FOURNIES QU'À TITRE D'INFORMATION GÉNÉRALE ET NE CONSTITUENT PAS UN GUIDE EXHAUSTIF LES DANGERS POTENTIELLEMENT ASSOCIÉS À CE PRODUIT. L'UTILISATEUR ASSUME TOUTE RESPONSABILITÉ POUR CE QUI EST DE SUIVRE LE PROTOCOLE DE SÉCURITÉ APPROPRIÉ ET DE CONSULTER LE PERSONNEL DÛMENT FORMÉ EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE CONFINEMENT.